**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 26 (1912)

Heft: 4

**Rubrik:** Gesellschaftschronik = Chronique de la Société Suisse d'Héraldique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

culum vitæ einer Sammlung. E. Hahn: Ein Denar Karls des Grossen, von Castel Seprio. Comme annexe: Médailles suisses nouvelles (suite); à signaler qu'un grand nombre de ces médailles sont ornées d'armoiries communales.

Roland (Archiv für Stamm- und Wappenkunde). Nr. 2. B. Koerner: Das "von" als Bestandteil bürgerlicher Namen bei den regimentsfähigen Geschlechtern der Stadt Bern. F. K. Liersch: Die Meister der Kottbuser Tuchmacherinnung von 1731 bis 1890. Th. von Kohlhagen: Die Bildnis-Ahnentafel und der Bildnis-Stammbaum. L. Rheude: Kunstbeilage. — Wappen Bones Combes. — Über russische Wappen und Siegel.

- Nr. 3. A. Grosse: Grosse. R. Falk: Stargarder Quellen für die Familiengeschichtsforschung. F. K. Liersch: Die Meister der Kottbuser Tuchmacherinnung von 1731 bis 1890. W. Puls: Vorschlag für eine neue Ahnentafel von 32 und mehr Ahnen. Wappen Bensle. Die Exlibris Treier von L. Rheude. B. Koerner: Beiträge zum Adelsrechte Preussens.
- Nr. 4. Grofebert: Familienstammbücher. Zum russischen Wappen- und Adels-Brauchtum. Wappen Bellaenore de Chabon. R. v. Haken: Wappen Stein. B. Koerner: Beiträge zum Adelsrechte Preussens. Grabmal Knorr-Söhle. Verzeichnis der bei dem Aufstande 1831 in Russland mit Adelsverlust bestraften und nichtbegnadigten polnischen Edelleute. Die von Gutfeld.
- Nr. 5. Grofebert: Familienstammbücher. Ratsarchiv von Quedlinburg. B. Koerner: Württemberger als Ansiedler in Westpreussen. Wappen Boelissen. Th. von Kohlhagen: Zwei neue Exlibris Oskar Roicks. Devens: Briefadel und Wappenverleihung einst und jetzt. Verzeichnis der bei dem Aufstande 1831 in Russland mit Adelsverlust bestraften und nicht begnadigten polnischen Edelleute. Adelsverleihungen. Ein Streit um den Adel. B. Koerner: Der Ausweis des polnischen Adels.

Personalhistorisk Tidsskrift. 1912. 2. Haefte. D. Thrap: Af Bataillonslaege Jon Lies Optegnelser om sin Slaegt og sig selv. C. E. A. Scholler: Naar uddode den 1718 adlede Slaegt Jespersen? O. Nobel: Slaegtebogsoptegnelser vedrorende Familierne Stricker og Kaalund. Eiler Nystrom: Den Eeghohmske Slaegtebog. P. Hennings: Generalmajor Frederik Adolph von Schleppegrells. Kund Bokkenheuser: Af Warnstedts Theaterpapirer.

Turul. 1912. 2. Fuzet. Nagy Geza: A Croyak. Vaczy Janos: Kazinczy Ferencz ösei. Rexa Dezsö: Czimeres levelek Arva varmegye leveltaraban. Szily Jenö: A Kisbottyani és Geresgali Battyany csalad. Lovag Bauer Jozsef: Allami nemesi anyakönyvek. — Vegyes.

**3. Fuzet.** Homan Balint: A honfoglalo törzsek megtelepedèse. Wertner Mor: Az esztergomi érsekek csaladi történotéhez. Szentpétery Imre: A datum és az actum jelentése az oklevelek keltezésében. — Vegyes.

# Gesellschaftschronik.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE.

# Bericht über die Jahresversammlung vom 2. und 3. November 1912 in Lugano.

Verschiedener Umstände wegen hatte die diesjährige Versammlung auf Anfang November verschoben werden müssen. Dies, sowie das schlechte Wetter der letzten Oktoberwoche und der für Viele abgelegene Versammlungsort liessen keine starke Beteiligung voraussehen. Wider alles Erwarten aber hatten die Mitglieder in aussergewöhnlich grosser Anzahl der Einladung nach Lugano Folge geleistet. Sie hatten es nicht zu bereuen, denn jenseits des Gotthard herrschte das prächtigste Wetter. Die Versammlung darf denn auch als in jeder

Beziehung wohl gelungen bezeichnet werden, nicht zum wenigsten auch Dank der vortrefflichen Organisation und der liebenswürdigen und sachkundigen Führung der Herren Berta, E. Motta, F. Chiesa, L. Petitpierre, E. Pometta und Lienhard-Riva; es sei ihnen auch hier nochmals dafür der Dank der Gesellschaft ausgesprochen.

Gleich nach Ankunft der Mittagszüge wurde mit dem Rundgange durch die Stadt begonnen. Zuerst wurde der prächtig gelegenen Villa Luvini ein Besuch abgestattet und deren reiche heraldische und andere Schätze bewundert; dann gings zur Besichtigung der ebenfalls hoch über der Stadt thronenden, majestätischen Kirche S. Lorenzo. In der Unterstadt wurde selbstverständlich S. Maria degli Angeli aufgesucht und dann auf dem Wege zum Lyceo noch der herrliche am See gelegene Stadtpark (früher Ciani) durchstreift. In der Aula des Lyceo, in dessen unteren Räumen sich das kleine, aber sehenswerte historische Museum befindet, war eine heraldische Separatausstellung arrangiert; wir erwähnen einige Hauptstücke aus derselben: Littas Monumentalwerk über die "famiglie celebri italiane", Bertas Prachtpublikation der "Monumenti storici ed artistici del cantone Ticino", die Originalkupferplatten zu dem noch dem 17. Jahrhundert angehörenden Porträtwerke über die Rusca, aus denen namentlich auch die interessanten Wandlungen verfolgt werden konnten, die das Wappen der Rusca im Laufe der Zeiten durchgemacht hat; endlich verschiedene Aquarellkopien in Originalgrösse heraldischer Wandmalereien sowohl aus Kirchen-, als auch aus Profanbauten der Umgegend.

Um 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> Uhr begann die Generalversammlung. Eingeleitet wurde dieselbe wie üblich durch den Jahresbericht und eine Ansprache des Präsidenten, die auch dieses Jahr wieder ein heraldisches Problem berührte; wir werden sie, sowie auch die Jahresrechnung in extenso im "Archiv" wiederfinden. Als nächstjähriger Versammlungsort wurde Pruntrut und St. Ursanne bestimmt, Rechnungsrevisoren wurden die Herren Fürsprech Hahn und Dr. Simon wiedergewählt. Der Vorstand, sowie die verschiedenen Subkommissionen wurden auf eine weitere Amtsdauer bestätigt. Hierauf hielt Herr Professor Dr. C. O. Roller seinen mit grossem Interesse aufgenommenen Vortrag über: "Die Lebensdauer der Menschen im ausgehenden Mittelalter nach genealogischen Erhebungen". Da derselbe ebenfalls im "Archiv" erscheinen wird, kann hier auf eine nähere Inhaltsangabe verzichtet werden. Im weiteren wies Herr Dubois auf die Ungenauigkeit des Beschlusses hin, den der Grosse Rat des Kantons Waadt im Jahre 1803 bezüglich des Kantonswappens und der Kantonsfarben erlassen hatte, und der tatsächlich der Wirklichkeit auch nicht entspricht; auch wäre es unmöglich, auf Grund dieses Beschlusses allein das Wappen des Kantons wiederzugeben.

Ein belebtes Bankett im sinnig geschmückten Restaurant Biagi beschloss den ersten Tag. Sonntag, der 3. November, brachte eine herrliche und genussreiche Motorbootfahrt nach Riva-San-Vitale. Unterwegs wurde in Bissone gelandet und hier verschiedene alte — jetzt freilich arg vernachlässigte — Palazzi besucht, die in ihren ehemaligen Prunkräumen reichverzierte und wappen-

geschmückte Renaissance- und Barockcheminées bergen. In Riva-San-Vitale wurde der malerischen und hochgelegenen Privatkirche der Grafen della Croce und deren Palast ein kurzer Besuch abgestattet. Dann gings nach Bellinzona, wo noch das Castello di Mezzo (del Svitto), das auch die städtische Altertümersammlung birgt, sowie die uralte, jetzt in Restauration befindliche Kirche San Biagio und diejenige von Maria delle Grazie eingehend besichtigt wurden. Damit fand die 21. Jahresversammlung der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft ihr Ende.

Der Schreiber: Dr. Aug. Burckhardt.

# Allocution du président de la société, M. Jean Grellet, prononcée à l'Assemblée générale de Lugano, le 2 novembre 1912.

Après avoir depuis vingt ans promené nos assises annuelles de ville en ville au nord des Alpes, c'est sous le ciel du midi, dans une contrée exceptionellement belle et riante que j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre 21e assemblée générale. Ce mot de «plaisir» dont je viens de me servir n'est pas une simple tournure de rhétorique; il comporte un sentiment d'autant plus réel et intense qu'il a une double portée en exprimant la satisfaction de pouvoir rendre à nos amis du Tessin, par notre visite, un témoignage de notre affectueuse estime pour eux et d'admiration pour leurs beaux travaux historiques, comme aussi pour l'intérêt intelligent qu'ils mettent à la conservation de leurs monuments; la satisfaction également d'avoir vu se dissiper de nos fronts les nuages qui les assombrissaient à notre dernière réunion à Lenzbourg. Nous nous trouvions alors en présence d'une situation financière quelque peu inquiétante qui nous obligeait à nous adresser à la générosité de nos membres. L'appel a été entendu et la souscription ouverte a produit la belle somme de frs. 2389. -, nous permettant de faire face à notre déficit. Nous adressons ici nos remercîments les plus chaleureux aux 105 souscripteurs dont les dons grands et petits ont contribué à nous enlever à tous une épine de pied, tout en comblant d'aise notre dévoué caissier. Mais nous devons tirer de l'évènement une leçon de sagesse et, pour ne pas retomber dans une situation analogue, éviter soigneusement de laisser nos dépenses tourner l'aile de nos ressources.

Anticipant sur les renseignements plus détaillés qui vous seront fournis, nous constaterons que pendant l'exercice de 1911 nos recettes effectives ont été de frs. 4761. 95, auxquelles viennent s'ajouter le solde au 31 décembre précédent de frs. 537. 74, ainsi que frs. 1532. — représentant la part de la souscription rentrée en 1911, ce qui donne un total de frs. 6831. 69 contre frs. 5441. 79 de dépenses. Nous avions donc à la fin de l'année écoulée un excédent de recettes de frs. 1389. 90, mais il restait encore à payer quelques notes concernant l'exercice de 1911. Aujourd'hui nous possédons en caisse un solde de frs. 1285. —, sur lequel devra être prélevé le cout du dernier fascicule de l'année 1912. Je crois donc pouvoir vous dire que nous sommes de nouveau à flôt, mais il résulte

des chiffres qui viennent d'être donnés que pour maintenir notre situation péniblement acquise, la rédaction des «Archives» devra coute que coute veiller à ne pas dépasser la somme de frs. 3800.—, puisque le manuel généalogique nous coute frs. 600.—; en outre nous avons toujours quelques dépenses imprévues. A ce propos nous nous plaisons à rendre témoignage à notre excellent rédacteur M. le Dr Hegi, qui à plusieurs reprises a pu nous procurer de fort belles planches en couleur; en les voyant nos membres en auront conçu quelqu'inquiétude, mais ils peuvent se tranquilliser, elles n'ont pas grêvé notre budget. M. Hegi se tient prudemment en constant contact avec notre trésorier, qui veille avec un soin jaloux sur nos finances. Elles lui ont procuré ces derniers temps un grand surcroît d'occupation, car l'organisation de la souscription, pas plus que celle de l'envoi des numéros de propagande, fait l'année passée, n'a été un mince travail et si le beau résultat est en lui-même une récompense suffisante, je m'en voudrais de ne pas signaler à votre reconnaissance le dévouement inlassable de notre ami M. Hess.

En parcourant les derniers fascicules des «Archives» vous aurez constaté que, suivant le désir qui en avait été exprimé l'année passée, nous avons fait choix d'un nouveau papier d'excellente qualité et privé du reflêt désagréable à la lecture du papier couché que nous avions précédemment. C'est là un progrès, il a cependant comme revers de médaille un surcroît de dépenses. La liste des ouvrages reçus vous aura également fait voir que grâce à l'activité déployée par M. Dubois, notre bibliothèque s'est considérablement accrue. L'usage en est maintenant grandement facilité par le catalogue fait avec soin par notre bibliothécaire et qui a été le bienvenu. C'est là une utile dépense, croyons-nous, car une bibliothèque sans catalogue est comme un lac poissonneux dont les riverains ne posséderaient pas d'engins de pêche. Ceci peut se dire à plus forte raison des nombreux volumes d'une revue comme la nôtre privée d'une table analytique des matières. Vous savez que M. Byland a bien voulu se charger de ce travail long et laborieux qui sera arrêté à la fin de 1910. Il est fort avancé; en effet M. Byland m'écrivait dernièrement: «J'ai terminé vingt années de sorte qu'il m'en reste encore quatre que je compte finir pendant le courant de l'hiver; puis je me mettrai à la mise au point, ce qui représente encore une certaine somme de travail. Je me réjouis que cette table des matières puisse paraître car cette occupation m'a révélé d'une manière particulièrement tangible la somme surprenante de matériaux enfouis dans ces volumes et combien une table des matières est nécessaire pour pouvoir en tirer parti».

Il vous sera donné communication d'un rapport spécial de M. le Dr Merz sur les travaux et les comptes de la commission généalogique. Je me bornerai à indiquer que les dépenses de l'année ont été de frs. 765. 93 et qu'au 31 décembre 1911 il restait un solde en caisse de frs. 755. 75. Je soulignerai également le désir exprimé par M. Merz de voir le nombre des collaborateurs augmenter et cela tout particulièrement dans la Suisse romande d'où les travaux ont dernièrement surtout brillé par leur absence. M. Merz nous prêche par l'exemple; le nombre des articles sortis de sa plume est très considérable, ce qui ne l'em-

pêche pas de se livrer à de nombreux autres travaux. Nous signalerons en particulier son beau livre sur les châteaux du Sisgau dont tant les tableaux généalogiques que les planches d'armoiries et de sceaux ont également paru en tirage à part. Ces deux beaux volumes concernant la région du Haut-Rhin méritent d'attirer l'attention des héraldistes. Tel est également le cas d'une autre publication, due à notre aimable vice-président M. de Mülinen sur les vitraux de l'église de Sumiswald. Par son texte savant et ses belles planches, il fixerait définitivement le souvenir de ces verrières héraldiques, si par malheur il leur arrivait le même désastre qu'à celles de Hindelbank. Espérons que M. de Mülinen voudra bien encore s'occuper de la même manière d'autres églises de son canton. Honneur à ces travailleurs!

Nous en avons d'autres encore parmi nous, les artistes qui, soit graveurs, peintres ou sculpteurs, entretiennent le culte du blason d'une façon pratique. Vous vous souvenez que nous avons décidé de ne pas prendre part à l'exposition nationale de Berne de 1914 comme société, mais il serait regrettable que l'art héraldique n'y fut pas représenté. Je crois pouvoir vous dire que nos artistes ne demanderaient pas mieux que de combler cette lacune, si l'occasion leur était donnée d'avoir des travaux à présenter. Il est dans la nature des choses que, vu leur caractère personnel, des sceaux, des vitraux, des sculptures sur bois, des ex-libris ne peuvent pas être faits en provision, mais les amateurs qui auraient quelque travail de ce genre en vue pourrait profiter de l'occasion et donner dès maintenant leurs commandes à nos artistes; ceux-ci auraient tout le loisir de les exécuter avec soin, quitte à ne les livrer et à n'en réclamer le paiement qu'après l'exposition. Il y aurait là une manière élégante de faire représenter notre art à cette exhibition de produits nationaux, tout en se procurant une belle pièce comme souvenir et en donnant satisfaction à une classe intelligente de travailleurs.

Il nous est rarement donné de terminer notre rapport sans une note mélancolique et cette fois encore nous avons le grand regrêt de devoir enregistrer
le départ de deux de nos membres qui s'intéressaient d'une façon toute particulière à nos travaux: M. Maurice de Coulon de Neuchâtel, enlevé subitement
le 11 octobre 1911 et M. le prof. Joh. Rudolph Rahn qui s'éteignait à Zurich
le 28 avril 1912. Un article nécrologique a déjà fixé pour les lecteurs des
«Archives» la figure de ces deux champions, à titres divers, des sciences historiques. Que leur souvenir soit une fois de plus évoqué dans cette assemblée.
Je vous invite à vous lever pour honorer leur mémoire.

Il me reste à ajouter que le nombre des membres de notre société qui était l'an passé de 299 est actuellement porté à 311 de sorte qu'il a encore subi une réjouissante petite augmentation. Nous ne voyons malheureusement figurer dans la liste que deux noms se rattachent au Tessin, mais ils sont d'ancienne date, M. Léon Petitpierre, entré en 1892, et Mgr Peri-Morosini, qui s'était déjà fait recevoir alors qu'il était encore attaché à la nonciature de Paris. Vous me permettrez de prendre prétexte de la présence dans nos rangs de ce dignitaire ecclésiastique pour vous entretenir d'un genre spécial d'armoiries qui offre quelques particularités intéressantes et peut-être pas très connues.

Les anciens traités de blason qui aiment assez à classifier mentionnent les armes de famille ou de succession, les armes d'alliance, de communauté, de concession, celles de domaine, de patronage, de prétention, de souvenir et aussi les armes de dignité, symbolisant la charge à laquelle elle est attachée. C'est à ces dernières que nous nous arrêterons quelques instants.

Il y a lieu de distinguer entre les véritables armes de dignité et celles où l'emblème de la charge ne constitue pas un blason proprement dit et ne fait pas partie de l'écusson, mais n'est rappelé que par des insignes placés comme ornements en dehors de l'écu. Nous ferons abstraction des couronnes auxquelles on pourrait être tenté de penser en premier lieu; elles indiquent en effet un rang et non une charge. Elles sont de tous les pays, comme aussi les mitres, les chapeaux à cordelière, les crosses ou les croix désignant les divers degrès de la hiérarchie ecclésiastique, et ce n'est guère que sous l'ancienne monarchie française que le titulaire d'une des grandes charges séculières se distinguait par une adjonction spéciale et toujours extérieure à l'écu. Ces charges étaient au nombre d'une trentaine à commencer par le grand-connétable, le grand-chancelier, le grand-maréchal portant, le premier: de chaque côté de l'écu deux épées en pal tenues par une main armée d'un gantelet et mouvant d'une nuée, les autres selon le cas: deux masses, deux bâtons de maréchal ou deux ancres passée en sautoir derrière l'écu. A côté des présidents de parlements avec leurs mortiers, du grand-chambellan, du grand-pannetier, du grand-veneur, du grand-fauconnier, du grand-louvetier etc. etc. nous trouvons aussi le capitaine des Cent-suisses de la garde du roi qui passe en sautoir «deux bâtons d'ébène garnis de pommes et bouts d'ivoire et au bas de l'écu deux toques de velours noir avec les panaches » (Paillot).

A la cour papale nous voyons quelques emblèmes extérieurs employés pour désigner une charge; le plus connu est le parasol strié d'or et de gueules du grand-camerlingue. Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'éphémère système héraldique napoléonien attribuant aux différents fonctionnaires certaines figures chargeant suivant le rang, soit des chefs pour les ducs et les grands dignitaires de la cour, soit des francs-cantons d'azur pour les comtes, de gueules pour les barons ou enfin d'autres pièces héraldiques (pals, fasces etc.) pour les simples chevaliers de la légion d'honneur.

Si de ces insignes d'office nous passons aux véritables armoiries de dignité, nous rencontrerons une classe très nombreuse que l'on pourrait être tenté de faire rentrer dans cette catégorie, celle des évêques et des chefs de maisons religieuses qui en général écartèlent leur propre blason avec celui de leur diocèse ou de leur abbaye. La coutume est cependant loin d'être absolue et, pour les évêques du moins, elle semble même être limitée aux pays de race germanique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, tandis qu'en pays latins les diocèses n'ont pas d'armoiries, et les évêques n'arborent que leur propre écusson, entouré des insignes de la dignité épiscopale. En France six diocèses font cependant exception à cette règle et ont des armes en propre. Ils doivent cette situation à part au fait qu'ils constituaient des pairies ecclésiastiques, trois

avec rang du duchés, soit l'archevêché de Reims et les évêchés de Langres et de Laon, tandis que les évêques de Beauvais, Noyon et de Châlons siégeaient avec rang de comtes <sup>1</sup>.

Ceci nous fait toucher du doigt le caractère des armoiries de diocèses comme aussi des maisons religieuses qui représentent moins la dignité ecclésiastique que la juridiction ou propriété territoriale et nous explique également la différence signalée: en France six évêchés seulement étaient compris dans les rouages du pouvoir politique en tant que pairies, en Allemagne tous étaient, avant la réformation, un fief de l'empire avec pouvoir juridique; en Angleterre tous les évêques anglicans siègent ou peuvent être appelés à sièger par rang d'ancienneté à la Chambre des lords. Nous arrivons donc à la conclusion que ces armes, en raison de leur origine ne doivent guère être placées parmi celles de dignité ou d'office, mais qu'elles participent plutôt du caractère d'armes de domaine, à moins qu'on ne veuille les assimiler aux armes d'alliance, ce qui pourrait se justifier, si tant est que l'anneau épiscopal symbolise le mariage mystique de l'évêque avec son diocèse.

Mais avant de continuer notre étude, examinons un peu quelle est sous le rapport qui nous occupe la règle observée en Suisse. Eh bien comme dans bien d'autres domaines, nous participons des deux régimes. Les évêchés de Bâle et de Coire touchant à l'Allemagne et s'y rattachent par de nombreux liens ont très anciennement eu leurs armes diocésaines et elles figurent dans la Wappenrolle de Zürich. A Genève nous voyons peu à peu les armes du chapitre devenir celles du diocèse. Elles sont employées presque timidement d'abord sur les contre-sceaux seulement, les évêques continuant longtemps encore à ne faire montre que de leur propre blason, à Genève tant que l'ancien évêché a duré; à Lausanne ce n'est qu'à partir de 1688 que nous rencontrons des écussons écartelés aux armes de l'évêque et du diocèse.

A Sion pendant tout le moyen-âge le diocèse n'a pas d'armes, mais seulement une bannière partie d'argent et de gueules. Les sceaux des évêques, comme leurs monnaies ne portent que leur écu personnel, derrière lequel sont placées une épée et une crosse. On y a vu les insignes des pouvoirs temporel et spirituel, mais ce sont plus spécialement les emblèmes du patron du diocèse, St-Theodule qui figure sur la plupart des monnaies épiscopales et est toujours représenté tenant en mains ces deux instruments. Jusqu'à la fin du XVe siècle les évêques se rattachent au giron politique de la Savoie, mais avec Mathieu Schinner l'influence allemande prend le dessus et correspondant à cette nouvelle orientation, nous voyons alors pour la première fois apparaître sur un thaler de 1501, un peu timidement au milieu de 16 autres armoiries de dixains et de seigneuries, un écusson diocésain: il porte l'épée et la crosse passées en sautoir. Sous les

Langres, semé de France au sautoir de gueules; Laon, semé de France à la croix de gueules; Langres, semé de France au sautoir de gueules; Laon, semé de France à la crosse de gueules posée en pal; Beauvais, d'or à la croix de gueules cantonnée de 4 clefs de même; Noyon, semé de France à deux crosses d'argent adossées en pal; et Châlons, d'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.

trois évêques suivants Adrien Ier de Riedmatten (1529-48), Jean Jordan (1548-65) et Hildebrand de Riedmatten (1565-1604), la plus petite monnaie diocésaine, le denier, présente au droit, alaisées dans le champ même de la monnaie, les pièces des armes de l'évêque et pareillement au revers, l'épée et la crosse en sautoir'. Ces armes disparaissent après cette modeste et éphémère tentative et tombent complètement en oubli, de sorte que le diocèse ne semble pas avoir d'armoiries. L'épée et la crosse continuent à figurer comme ornements extérieurs des armes de l'évêque, mais le thaler de 1501 où il s'agit bien d'un écusson diocésain héraldiquement constitué, reste un fait isolé. Quelques armoriaux modernes (d'Angreville en particulier) ont repris ces armes et placent l'épée et la crosse d'argent en champ de gueules; si elles n'ont pas, que nous sachions, d'autre sanction formelle, elles peuvent se justifier par les faits que nous venons de rapporter. Il est à remarquer cependant que la Chronique de Stumpf (1548) donne comme armes de l'évêché de Sion un écu parti (c'est l'ancienne bannière d'argent et de gueules) et, ce qui ne s'est jamais fait officiellement à Sion, il les écartèle même avec celles de l'évêque alors régnant, Adrien I de Riedmatten.

Le nouvel évêché de St-Gall s'est donné des armoiries se justifiant on ne peut mieux historiquement et héraldiquement en reprenant les armes des anciens abbés d'or à l'ours de sable, mais brisées de la traditionnelle bûche de bois que l'ours porte sur l'épaule; celui du Tessin a été moins heureux en se bornant à adopter l'écusson cantonal. N'aurait-il pas été infiniment préférable de faire correspondre au nouvel état de choses un nouveau blason? Il aurait pu être, par exemple, parti de gueules et d'azur à la crosse d'or et en lui donnant la forme de celle de Bâle, on aurait, tout en évitant l'apparence d'accaparement d'armoiries cantonales, rappelé ainsi à la fois la nouvelle juridiction cantonale et celle dont elle procède. Mais ce qui n'a pas été fait peut encore se faire. A bon entendeur salut!

Nous trouvons dans les armoiries de quelques familles des pièces rappelant la possession d'une charge ou un acte s'y rattachant. Ainsi les Guye d'Haudanger de Neuchâtel portent, par concession gracieuse de Madame de Nemours, le sceptre qu'en sa qualité de président du tribunal souverain un Guye a remis entre les mains de la duchesse en signe d'investiture, lorsque la souveraineté de Neuchâtel lui fut adjugée. D'autre part les Meyer de Knonau qui possédaient à titre héréditaire la majorie (Meyeramt) de Knonau, ont conservé comme nom celui de leurs fonctions et adopté pour armoiries la toque que les mayors rendant justice avaient coutume de planter sur une pique pour indiquer que le plaid était ouvert 3. Mais malgré leur origine, ce ne sont ni les unes ni les autres des armes d'office proprement dites, puisqu'elles sont restées les emblèmes d'une famille indépendamment de la perte de la charge qu'elles symbolisaient. Nous ne devons

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Revue suisse de numismatique, Tome XIV, p. 302 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> De gueules à la croix d'argent accompagnée de deux molettes de même au 2e et 3e quartier, un sceptre d'or brochant en bande.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> De gueules à la toque rebrassée et sa cordelière pendante en sautoir, le tout d'argent.

en effet considérer comme véritables armoiries de dignité que celles si intimément liées à l'office, qu'elles se transmettent d'un titulaire à l'autre.

Elles sont très rares, si pour les raisons indiquées nous faisons abstraction des armes des évêques et abbés ou abbesses et nous n'avons pu en découvrir que deux groupes bien caractérisés. Ce sont en premier lieu les armes d'office que portent accolées aux leurs, en un écusson parti, les Rois d'armes du Royaume uni. Ils sont cinq, trois pour l'Angleterre: Jarretière, Clarenceux et Norroy, un pour l'Eccosse: Lyon et un pour l'Irlande: Ulster. Chacune de ces charges a ses armes distinctives qui, lorsque le titulaire meurt ou se retire, passe à son successeur.

Quant au second groupe il est formé des grands dignitaires héréditaires de l'empire qui se divisent en "Erzämtern" (archi-charges) et en "Erbämter" (charges héréditaires). Dès les temps les plus reculés les grands feudataires rendaient à l'empereur certains services personnels lors du couronnement et plus particulièrement aux festins donnés à cette occasion. Peu à peu les princes électeurs les revendiquèrent comme leur privilège exclusif et à partir d'Othon III (983) nous les voyons établis d'une manière fixe. Les trois électeurs ecclésiastiques étaient archi-chanceliers, l'archevêque de Mayence pour l'Allemagne, celui de Trèves pour la Bourgogne et celui de Cologne pour l'Italie. Ils ne paraissent pas avoir jamais introduit dans leur écu les emblèmes de leur charge, mais s'être contentés de l'accompagner comme ornement extérieur d'un sceau et d'un étui allongé, sans doute l'encrier ou le plumier, pendant à une double chaine réunie par un anneau (voir Grünenberg), tandis que les quatre électeurs séculiers qui transmettaient leur charge de père en fils en introduisirent les emblèmes dans leurs armes. Le duc de Saxe, comme archi-connétable ou "Erzmarschall" (comes stabuli) ajoutait à ses armes un quartier coupé de sable et d'argent à deux épées de gueules passées en sautoir 2. Le Comte palatin du Rhin, en sa qualité d'archi-dapifer "Erztruchsess" qui devait porter les premiers plats et goûter les mêts, avait primitivement comme insigne de sa charge deux écuelles renversées l'une sur l'autre et recouvertes d'une serviette. C'est ainsi que nous les voyons encore dans Grünenberg. Elles présentaient ainsi une forme plus ou moins sphèrique et quelque artiste les ayant sans doute prises pour un globe, elles muèrent peu à peu en un monde d'or ceintré et surmonté de son croisillon. Il fut placé en un champ de gueules et eut à subir bien des vicissitudes, comme

Les trois rois d'Armes d'Angleterre portent d'argent à la croix de gueules et à un chef qui, pour Jarretière, est d'azur chargé d'une couronne entourée d'une jarretière et accompagnée à dextre d'un léopard et à senestre d'une fleur de lys, le tout d'or. Pour Clarenceux le chef est de gueules chargé d'un léopard couronné d'or et pour Norroy de gueules également à un léopard couronné d'or, accompagné à dextre d'une fleur de lys et à senestre d'une clef en pal du même. Lyon porte d'argent au lion assis et affronté de gueules, armé et lampassé d'azur tenant à dextre un chardon au naturel et à senestre un bouclier de sable plein, le tout au chef d'azur chargé d'un sautoir d'argent; Ulster porte: d'or à la croix de gueules, au chef du dernier chargé d'un léopard couronné accompagné à dextre d'une harpe et à senestre d'une herse, le tout du premier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce sont, soit dit en passant, ces deux épées que l'on voit figurer comme marque de fabrique sur la porcelaine de Saxe.

nous allons le voir. L'archi-échanson ou "Erzschenk" (buticularius) était primitivement le duc de Bavière, mais sous Henri V il perdit sa charge qui fut dévolue au roi de Bohême. Son insigne était une pièce composée de deux hanaps d'or, l'un renversé sur l'autre; enfin depuis l'époque d'Albert l'Ours, la dignité d'archi-chambellan ou "Erzkämmerer" (camerarius) était en possession du margrave de Brandebourg qui comme marque de sa charge, plaçait sur la poitrine de l'aigle rouge de ses armes un écusson d'azur chargé d'un sceptre couronné d'or, posé en pal. Les droits des électeurs à ces différentes charges sont expressément confirmées dans la bulle d'or de 1356.

Bien que ces dignités fussent attachées à la personne de l'électeur, les quartiers ou écussons qui les représentaient, devinrent en quelque sorte partie intégrante du blason de la maison et furent ainsi portés par tous ses membres, tant que le chef de la famille était en possession de la charge. S'il la perdait, les emblèmes qui s'y rapportaient devaient être éliminés de l'écu familial. C'est ce qui arriva à plus d'une reprise, nous allons bientôt le voir.

Comme pour une raison ou une autre les électeurs pouvaient être empêchés de fonctionner eux-mêmes à une cérémonie impériale où ils auraient dû s'acquitter de leur service, ils eurent chacun un suppléant qui les remplaçait quand le titulaire ne voulait pas se déranger. Ces occasions devinrent toujours plus fréquentes et à partir du milieu du XVIIIe siècle aucun électeur ne s'est plus acquitté personnellement de ses fonctions purement cérémonielles. C'est ainsi que nous rencontrons à côté des archi-dignités ou "Erzämter" l'institution des "Erbämter" que nous appellerons grandes dignités héréditaires, car elles étaient aussi conférées une fois pour toutes à une famille, souvent de la plus haute noblesse, généralement au choix de l'électeur lui-même, cette suppléance passant de père en fils jusqu'à extinction. Nous trouvons comme "Erbschenk" les comtes de Limpurg, puis ceux d'Althann <sup>1</sup>. La dignité d'"Erbmarschall" n'a été occupée que par les comptes de Pappenheim, celle de "Erbkämmerer" a appartenu successivement aux maisons de Weinsberg, de Falkenstein, puis au comtes et princes de Hohenzollern, celle de "Erbtruchsess" aux Nortenberg et aux Saldeneck à l'extinction desquels en 1594 les comtes, plus tard princes de Waldburg leur succédèrent. Tous ces grands dignitaires héréditaires ajoutaient à leur blason les mêmes armes d'office que leur chef hiérarchique, avec cette différence cependant que les Hohenzollern avaient deux sceptres en sautoir en champ d'azur au lieu de l'unique sceptre couronné et en pal des électeurs de Brandebourg. Nous ignorons la raison de dette différence.

Cet état de choses subsista jusqu'à la réformation et aux guerres de religion qui en furent la conséquence. En 1547 l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, fait prisonner par Charles-Quint était privé d'une partie de ses états et de sa dignité électorale qui fut conférée à son cousin le duc Maurice de Saxe et l'écusson de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le double hanap des échansons n'avait pas de champ en propre; les Limpurg qui avaient des armoiries écartelées le faisaient brocher en cœur, les Althann dont les armes étaient de gueules à la fasce d'argent le plaçaient en chef. Nous ne connaissons pas d'exemple où il figure dans l'écu de Bohême; Grünenberg le place à côté.

l'archi-connétable passa également, par ce transfert, de la branche aînée à la branche cadette. Un second exemple du même genre se produisit pendant la guerre de 30 ans. En 1638 l'électeur palatin, Charles Louis, dont les états étaient occupés par les troupes bavaroises fut privé à son tour de sa dignité et l'électorat avec la charge d'archi-dapifer passa à l'autre branche de la maison de Wittelsbach, le duc de Bavière qui par le fait introduisit dans ses armes l'écusson de gueules au monde d'or.

La paix de Westphalie cependant (1648) rendait à Charles Louis ses territoires, mais la dignité électorale était occupée et le duc de Bavière n'entendait nullement se démettre de sa nouvelle acquisition. On décida alors de créer un 8e électorat en faveur du Comte palatin et de le doter d'un autre "Erzamt". En attendant que le titre en fut trouvé, Charles Louis continua à s'appeler archi-dapifer et à porter le monde dans ses armes, au grand déplaisir du duc de Bavière qui refusa de retirer ses troupes du Palatinat, tant qu'on ne lui eut pas garanti la paisible possession du monde . . . . . héraldique et de la dignité qu'il représentait. Pendant un certain temps les deux électeurs se parèrent de l'orbe et c'est en 1652 seulement, après quatre ans de cette querelle héraldique qu'on créa la dignité d'archi-trésorier ("Erzschatzmeister"), avec la couronne impériale dite "de Charlemagne" en champ de gueules comme emblême <sup>1</sup>.

L'électeur palatin cependant regrettait toujours son monde. A défaut de ses premières amours, il accepta à la vérité la nouvelle dignité crée pour lui et conféra même aux comtes de Sinzendorf la charge de grand trésorier héréditaire ("Erbschatzmeister"), mais il ne fit pour lui-même que très exceptionnellement usage de la couronne qui ne figure ni dans ses sceaux ni sur ces monnaies; il préféra laisser vide l'écusson destiné à cet insigne, dans l'espoir de pouvoir y replacer un jour ou l'autre l'orbre; philosophiquement il s'était dit que le monde tourne (est-ce peut-être pour cela qu'il tenait tant à le posséder?) et qu'en attendant son heure, un revirement pourrait se produire. Il ne s'était pas trompé.

Mais auparavant une autre complication surgit: en 1690 la création d'un 9° électorat était décidée en faveur de la branche cadette de la maison de Brunswick dont les états prirent le nom de Hanovre. On pensa à y joindre la dignité d'archi-banneret, mais se heurta à une forte opposition, celle du duc de Wurttemberg qui, sans être électeur et par conséquent investi d'un "Erzamt" ² jouissait depuis 1495 du privilège de porter au combat la bannière d'attaque ou d'avant-garde de l'empire, la "Reichssturmfahne", fonction qui était représentée dans ses armes par un quartier d'azur à la bannière impériale posée en bande. On y renonça donc pour éviter un conflit et provisoirement le nouvel électeur

On avait d'abord voulu prendre une clef, mais comme elle est l'insigne des chambellans, on craignit de porter ombrage à l'électeur de Brandebourg, bien que comme archi-chambellan il ne portât dans ses armes pas de clef, mais un sceptre. — La couronne que la légeude attribue à Charlemagne est en réalité de l'époque de Frédéric II à partir duquel elle a servi au couronnement de tous les empereurs. Elle est conservée dans le trésor de Vienne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> D'une manière analogue les princes de Schwarzbourg étaient grand-veneurs héréditaires.

de Hanovre plaça dans ses armes un écusson vide, en attendant qu'on lui eut trouvé une archi-dignité, ce qui n'était pas chose facile; les propositions ne manquèrent pas, mais quand elles n'étaient pas saugrenues, elles se heurtaient à des positions acquises.

Les choses en restèrent là jusqu'à la guerre de succession d'Espagne qui fut fatale à la maison de Bavière. L'électeur Maximilien Emanuel fut en 1706 mis au ban de l'empire et par conséquent privé de ses dignités. Immédiatement l'électeur palatin reprit possession de son dapiférat et du monde et n'ayant plus que faire de la charge d'archi-trésorier, il la céda à l'électeur de Hanovre qui ainsi put placer la couronne impériale dans son écusson d'attente. Mais ni l'un ni l'autre n'était au bout de ses peines, le petit jeu des échanges d'emblèmes héraldiques recommença de plus belles et ce fut un véritable chassé-croisé. La paix de Bade de 1714 ayant réintégré Max Emanuel de Bavière dans ses états et ses dignités, l'électeur palatin dut lui faire restitution et le monde lui échappait de nouveau, mais il n'en perdit pas la boule et, ne voulant pas se trouver entre deux chaises, il se mit à réclamer avec insistance la charge d'archi-trésorier de l'électeur de Hanovre qui fit la sourde oreille.

La question n'était pas réglée lors de la diète de Ratisbonne de 1717 et, pour éviter des questions de préséance entre les deux compétiteurs, les ambassadeurs déciderent de délibérer debout en formant un cercle, mais l'ambassadeur de l'électeur de Hanovre, qui était devenu roi d'Angleterre, ayant déclaré n'avoir pas mission de se désister de l'archi-dignité convoitée, le représentant du comte palatin refusa de prendre part à d'autres séances, ce qui arrêta complètement la discussion des affaires de l'état pendant deux ans. La diète ne put en effet reprendre ses délibérations qu'en 1719, un arrangement étant alors intervenu. Le roi d'Angleterre (George I) déclara qu'il ne s'opposerait pas, en attendant qu'on lui eut trouvé un autre "Erzamt" à ce que le comte palatin (c'était alors Charles Philippe) portât conjointement avec lui le titre et les armes d'architrésorier, mais l'intraitable comte palatin, ne fut pas encore apaisé et il ne se déclara provisoirement satisfait que lorsque George Ier lui eut encore fait la concession de le laisser fonctionner, s'il se présentait un cas où la charge dût effectivement être exercée. A partir de ce moment les deux électeurs portèrent le même titre et son emblème héraldique. Cependant on se demandait comment les choses se passeraient au prochain couronnement.

La mort du dernier Habsbourg, l'empereur Charles VI en 1740 déchaina la guerre de la succession d'Autriche dans laquelle le duc de Bavière fit valoir ses prétentions au trône impérial les armes à la main. Il commença par la conquête de la Bohême et s'en fit couronner roi, ce qui réunissait en sa personne deux électorats et les charges qui en dépendaient. Elu et couronné empereur sous le nom de Charles VII en 1742, il déclara ne vouloir conserver que la dignité d'archi-échanson qui lui appartenait comme roi de Bohême. L'électeur palatin put alors se saisir du monde tant regretté et convoité et cessa de contester les droits de l'électeur de Hanovre à la possession de l'emblème de l'architrésorier. Mais la roue de la fortune tourne comme le monde!

Le fils de Charles VII perdit tous les avantages remportés par son père; il ne lui succéda pas à l'empire, ne fut pas roi de Bohême et redevint simple électeur et duc de Bavière. Décidément le comte palatin jouait de malheur: la reprise de l'électorat par son cousin compromettait de nouveau sa possession du monde et le roi d'Angleterre n'était plus d'humeur à rendre son bien. De nouvelles difficultés surgirent et elles auraient pu se prolonger indéfiniment, si les Wittelsbach de Bavière ne s'étaient éteints en 1777. Le combat cessa alors faute de combattants et le duché passa à l'autre branche de cette maison, celle du comte palatin du Rhin qui enfin put jouir en maître incontesté du monde et du dapiférat. Comme conséquence l'électeur de Hanovre ne fut à son tour plus troublé dans sa dignité d'archi-trésorier.

Par le fait de la réunion du Palatinat et de la Bavière dans la même main, le nombre des électeurs se trouva réduit pendant près de trente ans à huit. Napoléon cependant dans son remaniement de l'Allemagne rétablit le chiffre de neuf en 1804. Il supprima les deux électorats ecclésiastiques de Trèves et de Cologne, transféra celui de Mayence à l'archevêché de Ratisbonne qui resta seul chancelier et créa trois nouveaux électeurs; le duc de Wurttemberg, le margrave de Bade et le landgrave de Hesse-Cassel. A cette occasion la charge de porte bannière des ducs de Wurttemberg fut transformée en "Erzamt" et celle de grand-banneret héréditaire était accordée aux comtes de Zeppelin-Aschhausen¹. On n'eut pas le loisir de trouver des dignités correspondantes pour les électeurs de Bade et de Hesse, car les temps marchaient rapidement. A peine deux ans après, en 1806, l'empire d'Allemagne était supprimé et avec lui les électeurs qui n'ayant plus personne à élire devenaient superflus. Aujourd'hui les armes d'office des grandes dignités héréditaires sont encore portées par les descendants de leurs anciens titulaires, mais à simple titre de glorieux souvenir.

En Suisse aussi nous avons eu au moyen-âge des charges analogues à celles dont nous venons de parler; les comtes, les princes-évêques, les grandes abbayes, celle de St-Gall entre autres, avaient leurs dapifers, leurs connétables ou maréchaux, leurs échansons et leurs chambellans héréditaires, et nous trouvons que quelques familles inféodées de ces charges (il s'agit le plus souvent de ministériaux), modifièrent de ce fait leurs armes. Il n'en est pas de même en Angleterre; quelques familles possèdent le droit héréditaire d'occuper certaines fonctions au couronnement royal, mais leurs armes sont muettes à cet égard.

Les armes de dignité paraissent donc être fort restreintes en nombre; elles n'en ont pas moins eu, comme nous l'avons vu, une destinée assez mouvementée et le troublant jeu de balle du monde et de la couronne a soulevé pendant 140 ans, soit de 1638 à 1777, des orages que l'on ne se serait guère attendu à voir éclater dans la paisible atmosphère des questions héraldiques.

¹ Cette branche de la famille porte dès lors: parti de sable à la bannière impériale et d'azur à la tête d'âne d'argent. Nous ne savons si on a choisi un champ de sable pour l'emblème de la dignité, afin de marquer une différence entre le «Erzamt» et le «Erbamt» ou simplement pour éviter la juxtaposition de deux champs d'azur, cet émail étant déjà celui des armes de la famille.

### Bibliothèque de la Société.

### Dons.

- Histoire généalogique de la Maison Maigrot de Crissey, Comtes de Crissey... en Franche-Comté, Tome I<sup>er</sup>, in-fol. Paris 1911. (Extrait du Nobiliaire du XX<sup>e</sup> siècle, registre officiel de la noblesse publié par les soins de M. le Comte de Morant).

  Don de la Bibliothèque nationale à Berne.
- Vasconcellos. Subsidios historico-genealogicos d'esta familia, pelo vis-conde de Faria. Desenhos de Affonso de Dornellas. Separata do «Tombo Historico Genealogico de Portugal». Lisboa. 1912. Don de l'auteur à Lausanne.
- Le château et l'ancienne seigneurie de Vincy (par Gaston de Lessert). Genève 1912 (ne se vend pas). Don de l'auteur au château de Vincy s./Rolle.
- Die Familie Schnyder von Wartensee in Sursee und Luzern. Historische Notizen mit 13 Stammtafeln und 13 Abbildungen, bearbeitet von Staatsarchivar Dr. Th. von Liebenau. Luzern 1906.
  - Geschenk von Hr. Ch. Schnyder von Wartensee in Lugano.
- Burg Eppenberg und die Herrschaft Bichwil, von Adolf Näf. St. Gallen 1912. Geschenk des Verfassers in Oberuzwil.
- Die Basler Bankfirma Ehinger & Cie. 1810—1910 (von Traugott Geering). Als Manuskript gedruckt. (Basel 1910).
  - Geschenk der Bank Ehinger & Cie in Basel.
- Geschichte der Basler Familie Stehelin und Stähelin, von Felix Stähelin. Basel 1903. Geschenk des Verfassers in Basel.
- Genealogische Déductie voor Jhr. Charles Pierre de Senarclens de Grancy, door Jhr. Mr. P. J. Ridder van der Does de Bije (Niet in den Handel) s'Hertogenbosch [vers 1878]. Don de M. F.-Th. Dubois à Fribourg.
- Réplique aux expositions de M. Fréd. de Gingins-La Sarraz touchant l'historique de la noble maison de Gumoëns, soit réponse à son manuscrit sur ce sujet, légué à la bibliothèque cantonale de Lausanne, par Othon-Adalbert de Gumoëns. [1868] et [1870] s. l. Don de M. Fréd.-Th. Dubois à Fribourg.
- Articles of Association and By-Law of the Genealogical Society of Utah.
  - Don de cette société à Salt Lake City.
- Recherches sur les dynastes de Cossonay et les diverses branches de leur famille avec pièces justificatives, tableaux généalogiques et planches de sceaux, par M. L. de Charrière. Lausanne 1865.
  - Don de M. le prof. André Kohler à Lausanne.
- Les dynastes de Grandson jusqu'au XIIIe siècle, avec pièces justificatives, répertoire et tableaux généalogiques, par M. L. de Charrière. Lausanne 1866.
  - Don de M. le prof. André Kohler à Lausanne.
- Wappentafeln aus der Familienchronik der Meyer zum Pfeil, angelegt vom Bürgermeister Adelberg Meyer 1533, fortgeführt von Hans Conrad Meyer 1656, aus Beinheimscher Handschrift (Universitätsbiblothek Basel). [1903].
- Geschenk von Hr. Adalbert Meyer zum Pfeil, Roth Haus, Pratteln. Quatre siècles [Famille de Cazenove], (par Arthur de Cazenove). Nîmes 1908. Don de l'auteur, Le Mans, France.

Rex. Annuaire généalogique de la noblesse de France. Paraissant à Pâques de chaque année. Quatrième année 1912. Paris.

Don de la «Rédaction et secrétariat» à Paris. Die Herren von Strätlingen, von W. F. von Mülinen. Bern.

Geschenk von Hr. F. Ducrest in Freiburg.

Armorial des évêques de la Rochelle, par Eugène Harot. Rome 1912 (Extrait de la Rivista del Collegio araldico. 1912. Don de l'auteur à Paris.

Lettres testimoniales de la famille de Bary (1607). [Bâle 1912], in-fol.

Don de M. De Bary de Bavier à Bâle.

Das Zugerwappen im Lichte der Geschichte, von Paul Diebolder. Aus: Zuger Neujahrsblatt 1909. Zug. Geschenk von Dr. W. J. Meyer in Bern.

Die Familie Hirzel von Zürich. Genealogie und geschichtliche Übersicht, bearbeitet von Dr. C. Keller-Escher. Als Manuskript für die Familie gedruckt von S. Hirzel in Leipzig. 1899. In-fol.

Geschenk vom Hirzel Familienfonds in Zürich.

## Auszug aus der Rechnung vom Jahre 1911.

A.	Einn	ahme	en.							
1. Übertrag vom Jahre 1910 .							Fr.	537.	74	
2. Einnahmen von den Mitgliedern							"	3325.		
3. Einnahmen aus Abonnements							22	863.		
4. Einnahmen aus Verkauf							"	252.		
5. Zinsen							77		20	
6. Verschiedenes					•	•	77	277.		
7. Ergebnis der Subskription (im 3	Iahre	1911	)		•	•	**	1532.		
Digosano do canoninamiento (im e	, will o	1011	, .	•	· mod	1				
, D	A	1			Tot	aı	rr.	6831.	09	
		gabe								
1. Für das "Schweizer Archiv für	Hera	ldik"					Fr.	4466.	95	
2. Für das "Genealogische Handbu	ch zu	ır Sch	weiz	ergese	hicht	e"	17	600.		
3. Für die Bibliothek							77	127.	94	
4. Verwaltung und Verschiedenes				٠.			11	246.	90	
					Tot	al	Fr.	5441.	79	
C. Rechnungsabschluss.										
Einnahmen		-					Fr.	6831.	69	
Ausgaben							77	5441.		
Somit Aktiv-Saldo per 31. De				,	•			1389.		
Sount Aktiv-Saido per 51. De			11	•	•	•	1.1.	1000.		
	Zeig	ger:								
Vorübergehend zinstragend angeleg	gt						Fr.	1346.	25	
Barschaft (am 31. Dezember 1911)							77	43.	65	
Total gleich dem Saldo .							Fr.	1389.	90	
Zürich, im August 1912.										

Der Quästor: G. Hess-von Schulthess.

### Bericht über das Genealogische Handbuch 1911.

In bisheriger langsamer Weise ist das Handbuch fortgeschritten, indem zu jedem Hefte des Archivs ein Bogen oder einige Stamm- und Siegeltafeln geliefert werden konnten. Man kann nur Jahr um Jahr das alte Lied wiederholen von zu geringer Beteiligung, insbesondere von seiten der welschen Mitglieder. Noch betrübender ist der Absatz im Buchhandel. Wäre nicht letztes Jahr der Preis des 1. Bandes für Mitglieder auf Fr. 15. — reduziert worden, so wäre nicht ein einziges Exemplar abgesetzt worden! So konnten drei — sage und schreibe drei — verkauft werden. Das ist der an der Generalversammlung in Lenzburg befürchtete Missbrauch.

Die Rechnung schliesst befriedigend ab; das nächste Jahr aber erfordert für die zahlreichen Stammtafeln Segesser eine bedeutend grössere Ausgabe.

Rechnung für 1911.			
		Fr.	Fr.
Aktivsaldo der Rechnung von 1910		831.08	
Zinse des Einlageheftes 1296 der Aarg. Kreditanstalt		38.52	
Zahlung der Herald. Gesellschaft		600. —	
Zahlung von Schulthess & Co., Erlös aus Band I des Handbuchs 1910		52.08	
Zahlung an Schulthess & Co. für Band III, 113-128			112. —
Zahlung an Schulthess & Co. für Band III, 129—144			112. —
Zahlung an Schulthess & Co. für Stammtafeln VI-X = 18 Seiten			288. —
Zahlung an Schulthess & Co. für Siegeltafeln VI—X			25. —
Zahlung an Gebr. Erni für 5 Siegeltafeln v. Eptingen			217.70
Zahlung an Bachmann & Co. für Clichés			11. —
Porti			<b>—.</b> 23
Aktivsaldo (Einlageheft 1296 der Aarg. Kreditanstalt)			755. 75
		1521.68	1521.68
Vermögensrechnung auf Ende 1911.			
Kontokorrentheft 103 der Zürcher Kantonalbank			789.80
Einlageheft 1296 der Aarg. Kreditanstalt			755.75
			1545. 55
d. h. über den Coolidgefonds hinaus noch Fr. 545.55 verwendbare	Mitt	el.	1010100

Neue Mitglieder - Nouveaux membres.

Dr. Merz-Diebold.

Herr C. von Tschudi, p. A. Herren Merkle & Co., Zürich I.

- " Emanuel O. Falkeisen, Hôtel Baur en ville, Zürich I.
- " F. Homberg, graveur, Kramgasse 72, Bern.

Aarau, 26. X. 1912.

Mr. B. Giroud, Directeur de l'Agence de publicité Hasenstein et Vogler, Lausanne.